

Décision

Générale

colonial

Décision n° 876 27/09/1940

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 526 du 30/09/1940

Date de publication
27 septembre 1940

Date du numéro
30 septembre 1940

TEXTE INTÉGRAL

Le capitaine Sanner, les lieutenants Gory, Coulet, Fournier et Sicard, en service hors cadres à la milice indigène, en instance de rapatriement, sont replacés dans les cadres et mis à la disposition du général commandant supérieur, pour compter du 1er octobre 1940.